

UN PROJET ? LE PARC VOUS ACCOMPAGNE



**DISPOSITIF D'AIDE
AUX COMMUNES ET
INTERCOMMUNALITÉS**



Une autre vie s'invente ici

PRÉSENTATION

DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Soucieux de favoriser un aménagement du territoire respectueux des paysages, de la biodiversité, de cadre de vie et favorable à la transition énergétique et au climat, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale va plus loin que son programme d'actions annuel et propose, en 2022 et pour la première fois, un dispositif spécifique pour soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre de leur projet contribuant au développement durable du territoire.

Ce dispositif de soutien peut concerner les projets suivants :

- Restauration ou création de zones humides,
- Plantation d'essences locales,
- Eco-rénovation,
- Aménagement et embellissement de centre-bourg,
- Valorisation des paysages (urbanisme durable),
- Dynamisation de l'économie locale,
- Préservation de l'architecture traditionnelle et des murets en pierres du Boulonnais,
- Valorisation du patrimoine maritime,
- Réaménagement d'espaces publics ou de cours d'école pour plus de nature et de bien-être,
- Promotion du patrimoine local,
- Economies d'énergie et énergies renouvelables,
- Education au territoire,
- Animation locale...

Vous êtes élu.e d'une commune ou d'un EPCI membres du Syndicat mixte du Parc et vous souhaitez contribuer à la préservation et à la valorisation des patrimoines et du cadre de vie des Caps et Marais d'Opale ?

Vous pouvez vous faire accompagner par le Parc naturel régional.

Pour bénéficier du « coup de pouce » du Parc naturel régional, votre projet doit s'inscrire dans l'une des trois catégories :

- Les coups de cœur du Parc (projets qui améliorent le cadre de vie et le lien social)
- La préservation des paysages ruraux
- La demande de prêt de matériel (jeux anciens en bois, jeux pédagogiques, chapiteaux...)

Retrouvez dans cette pochette toutes les informations nécessaires pour bénéficier de l'accompagnement du Parc et réaliser vos projets :

- **Fiche 1 :** Présentation de l'accompagnement technique et financier du Parc naturel régional pour les catégories « coups de cœur du Parc » et « préservation des paysages ruraux »
- **Fiche 2 :** Dossier de candidature pour bénéficier de l'accompagnement technique et financier du Parc naturel régional pour les catégories « coups de cœur du Parc » et « préservation des paysages ruraux »
- **Fiche 3 :** Présentation du prêt de matériel
- **Fiche 4 :** Courrier type de demande de prêt de matériel

Pour tout renseignement, l'équipe technique du Parc naturel régional reste joignable par téléphone ou par mail pour répondre à vos questions. Une fiche de contact se trouve en annexe de ces quatre fiches.